



WWW.DAUPHINE.PSL.EU

10.09.2026 / 8h - 17h

Salle Raymond Aron

LE DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ REVISITÉ : LA DIRECTIVE INSOLVABILITÉ III



Colloque coorganisé par l'IRDA (Université Sorbonne Paris Nord) et le CR2D (Université Paris Dauphine-PSL)

Sous la direction scientifique de M. Douaoui-Chamseddine, MCF HDR, IRDA, Université Sorbonne Paris Nord, **A. Raynouard**, Professeur des universités, Université Paris Dauphine-PSL et **J.-L. Vallens**, magistrat honoraire, ancien Professeur associé, expert auprès de la Commission européenne.

Quel droit pour les entreprises en difficulté après la directive (UE) 2026/799 du 30 mars 2026, harmonisant certains aspects du droit de l'insolvabilité, dite Insolvabilité III ? Administrateurs et mandataires judiciaires, avocats, juristes, magistrats, juges consulaires, universitaires... tous doivent dès à présent intégrer ce texte dans leur réflexion. Il en est de même du législateur, à qui il incombe d'opérer les choix d'une transposition dans un contexte économique mondialisé, mouvant, incertain et concurrentiel : le risque notamment de forum shopping étant réel.

Selon la directive, harmoniser les règles du droit de l'insolvabilité dans l'Union européenne est essentiel au renforcement du fonctionnement de l'union des marchés des capitaux, y compris en permettant un meilleur accès au financement des entreprises. La protection des créanciers, à travers la préservation de la masse de l'insolvabilité et l'amélioration de leur désintéressement, apparaît comme un objectif prioritaire. Pour y parvenir, elle entend optimiser le traitement des difficultés des entreprises, faciliter les reprises d'activité et améliorer le sort des créanciers, en édifiant un socle commun de règles, tout en laissant aux États membres de larges marges de manœuvre. Or, choisir les bons outils juridiques pour anticiper les changements à venir implique d'abord d'analyser le texte de la directive, d'en mesurer les apports et les limites, puis d'envisager des pistes de transposition.

Les créanciers seront-ils toujours favorisés dans la procédure collective ? La reprise des entreprises en difficulté sera-t-elle facilitée ? Les actifs pourront-ils être plus aisément appréhendés au-delà des frontières nationales ? Comment les actions révocatoires seront-elles exercées ? Quel rôle pour les comités des créanciers ? Comment évaluer le droit national face aux principes édictés par la directive ? Ce colloque, réunissant des universitaires et des praticiens aux expériences complémentaires, a pour ambition d'offrir un éclairage approfondi sur le texte de la directive, les transformations à venir, et d'ouvrir des pistes de réflexion pour accompagner sa transposition.

Une analyse économique de la directive sera exposée en préliminaire. Seront ensuite abordées trois questions relatives à la cession prénégociée, d'une part, puis la protection de l'actif du débiteur, des intérêts des créanciers et la représentation de ces derniers, d'autre part. Enfin, des universitaires et des praticiens de spécialités complémentaires croiseront leurs regards - analyse comparatiste, éclairage financier, perspective judiciaire - pour décrypter la logique et les mécanismes de la directive.

PROGRAMME

JEUDI 10 SEPTEMBRE- SALLE RAYMOND ARON

8h20-8h50	Accueil des participants
8h50-8h55	Discours de bienvenue Bernard Haftel , Professeur des universités, co-directeur scientifique de l'IRDA, Université Sorbonne Paris Nord
8h55-9h	Discours de bienvenue Arnaud Raynouard , Professeur des universités, directeur scientifique du CR2D, Université Paris Dauphine-PSL
9h-9h10	Propos introductifs Malika Douaoui-Chamseddine , Maître de conférences HDR, Université Sorbonne Paris Nord
9h10-9h30	La directive Insolvabilité III au prisme de l'analyse économique : les gains attendus, les coûts et les incertitudes Béatrice Dumont , Professeur des universités, Université Sorbonne Paris Nord <i>Matinée sous la présidence de Françoise Pérochon, Professeur émérite, Faculté de droit de Montpellier</i>
I) LA CESSION PRÉNEGOCIÉE DE L'ENTREPRISE EN ACTIVITÉ	
9h30-9h50	Comment sécuriser le financement de la cession pré négociée pour le repreneur ? David Robine , Professeur des universités, Université de Bordeaux
9h50-10h10	Quid de la cession pré négociée aux enchères ? Malika Douaoui-Chamseddine , Maître de conférences HDR, Université Sorbonne Paris Nord
10h10-10h30	La cession pré négociée européenne : quelle harmonisation avec la directive Insolvabilité III et quelle articulation avec les règles de droit international privé de l'insolvabilité ? Giulio-Cesare Giorgini , Maître de conférences HDR, Université Côte d'Azur
10h30-11h00	Pause
II) LA PROTECTION DE L'ACTIF DU DÉBITEUR, DES INTÉRÊTS DES CRÉANCIERS ET LA REPRÉSENTATION DE CES DERNIERS	
11h00-11h20	Comment reconstituer l'actif ? : les actions révocatoires Jean-Luc Vallens , magistrat honoraire, ancien Professeur associé (Université de Strasbourg), expert auprès de la Commission européenne

JEUDI 10 SEPTEMBRE - SALLE RAYMOND ARON

11h20-11h40	Comment faciliter l'appréhension des biens du débiteur ? : la localisation des actifs Jim Sohm , mandataire judiciaire, Selarl JSA
11h40-12h00	Les comités des créanciers : quel rôle et quelles conséquences dans la procédure collective du débiteur ? Paola Nabet , Maître de conférences HDR, Université de Lorraine
12h00-12h20	Débats
12h20-13h50	Déjeuner libre <i>Après-midi sous la présidence d'Arnaud Raynouard, Professeur des universités, Université Paris Dauphine-PSL</i>
III) REGARDS CROISÉS	
13h50-14h10	L'analyse d'un universitaire en droit social : le sort des salariés dans la directive Insolvabilité III Laurence Fin-Langer , Professeur des universités, Université de Caen Normandie
14h10-14h30	Le regard d'une universitaire : la valorisation financière de l'entreprise en cession pré négociée : méthodes et difficultés d'évaluation Nathalie Rey , Maître de conférences, Université Sorbonne Paris Nord
14h30-14h50	L'expertise de terrain d'un financier sur certains aspects problématiques de la valorisation financière de l'entreprise en difficulté en cession pré négociée Jean-Pascal Beauchamp , expert en restructuring, Head of BCHMP Advisory
14h50-15h10	L'expertise d'un juge consulaire : focus sur les pouvoirs du tribunal et du juge-commissaire Patrick Coupeaud , ancien Président de la chambre de contentieux du TDE, Président du Comité juridique TDE, TAE de Paris
15h10-15h30	Pause
15h30-15h50	Les regards d'un juge américain et d'un administrateur judiciaire sur la cession pré négociée et les comités de créanciers Elizabeth Stong , Bankruptcy Judge, District Est de New York, et Isabelle Didier, administrateur judiciaire et avocate, SPE O3 Partners
15h50-16h10	La pratique et l'analyse d'un avocat : forces et faiblesses des nouveaux outils Myriam Mailly , Docteur en droit, avocate au Barreau de Boulogne-sur-Mer, SPE O3 Partners
16h10-16h30	Débats
16h30-16h50	Propos conclusifs, Michel Menjucq , Professeur des universités, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

ACCÈS À LA BILLETÉRIE





Université Paris Dauphine - PSL

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16